

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

Malgré une aide exceptionnelle de 2 milliards d'euros débloqués par l'état, le secteur culturel reste fortement marqué par l'incertitude. En particulier le sort réservé à nos activités de lecture en milieu scolaire, mais aussi et surtout aux actions de spectacle vivant et de cinéma (contraints par des règles sanitaires complexes, avec un public qui tarde à revenir) fait craindre d'importantes difficultés économiques pour les fédérations concernées.

- Comment les **anticiper** pour mieux y faire face ?
- Quelles **propositions alternatives** porter ensemble ?
- Quelles **réponses des pouvoirs publics** sont urgemment attendues ?

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

1. Les **protocoles** portant sur la reprise des activités culturelles et artistiques
2. Le **plan de relance** annoncé par le gouvernement pour le secteur culturel
3. Les **incertitudes** qui demeurent et nous pénalisent
4. Les **témoignages** des territoires
5. La **parole aux fédérations**
6. La nécessité d'une **enquête-flash**

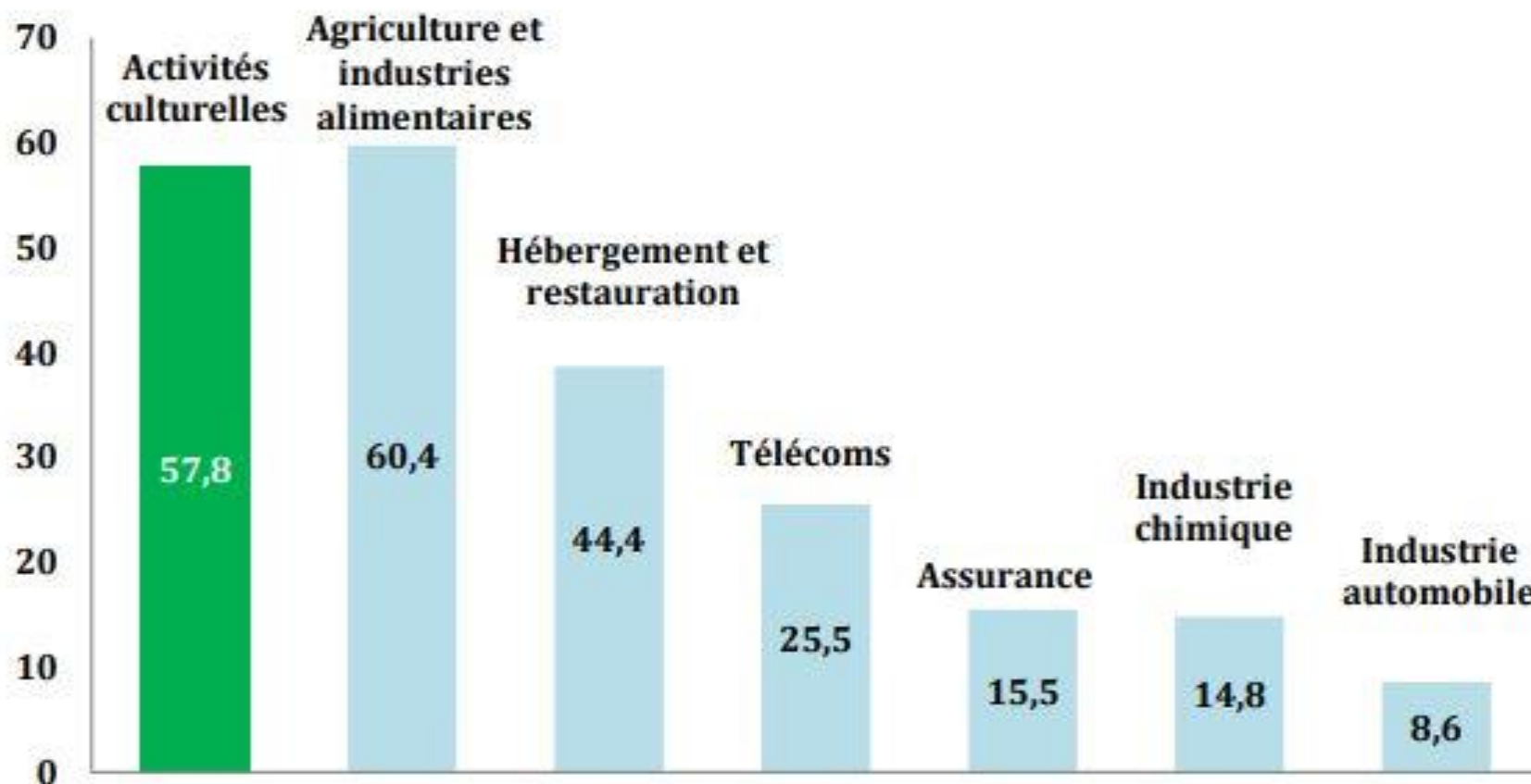
Quelques chiffres pour situer le secteur

- 2,3% du PIB
- 80 000 entreprises culturelles et 670 000 emplois , soit 2,5% des actifs
- Une perte liée à la crise estimée à minima à 22,3 milliards

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

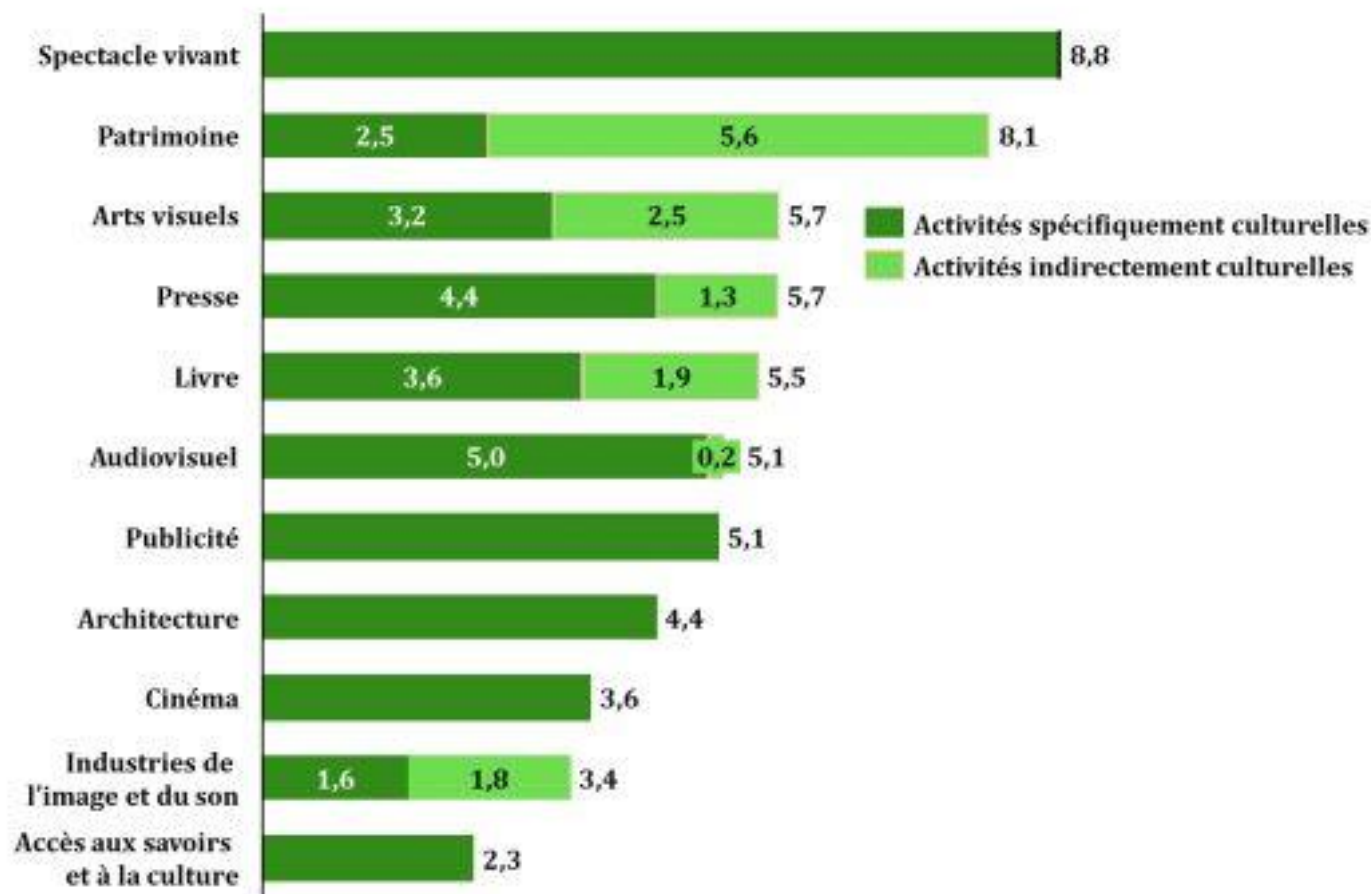
Graphique 1 : Comparaison de la valeur ajoutée des activités culturelles avec la valeur ajoutée d'autres branches de l'économie en 2011 (Md€)



Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

Graphique 2 : Valeur ajoutée des activités culturelles en 2011 (Md€)



Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

1 / Les nouveaux protocoles de reprise des activités, publiés le 14 août

Ils sont au nombre de 9, sont consultables sur le site www.laligue/culture-3/ :

- [Aide reprise act art Annexe1 DANSE ET CIRQUE 14 août](#)
- [Aide reprise activites artistiques Annexe3 Theatre marionnettes 14 août](#)
- [Aide a la reprise Salles de spectacle 14 août](#)
- [Aide a la reprise DGCA Festival 14 août](#)
- [Aide a la reprise DGCA activites artistiques 14 août \(1\)](#)
- [Aide a la reprise DGCA action culturelle et EAC 14 août](#)
- [Aide a la reprise DGCA act. artistiques Annexe2 Musique 14 août](#)
- [Aide a la reprise ateliers résidences 14 août](#)
- [Aide à la reprise expositions 14 août](#)

Il sont bien souvent redondants entre eux, et ne modifient guère les précédents.
Ce qui n'empêche pas des incohérences de l'un à l'autre.

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

1 / Les nouveaux protocoles de reprise des activités, publiés le 14 août

Ce qu'il faut retenir :

Mesures générales (valables pour la majorité des situations)

- Nettoyage et désinfection préalable des locaux et matériels
- Gestion des flux de circulation, condamnation recommandée des vestiaires et toilettes
- Gel hydro-alcoolique à disposition
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans
- Places assises obligatoires, sinon règle des 4m² par personne
- En extérieur, dans l'espace public : déclaration obligatoire en préfecture
- Systématiquement communiquer de façon claire en direction des encadrants (artistes, salariés) comme des bénéficiaires (public)

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

1 / Les nouveaux protocoles de reprise des activités, publiés le 14 août

Ce qu'il faut retenir :

Mesures spécifiques EAC

- Intervenants EAC : port du masque pour les +11 ans
- Port du masque non obligatoire pour les personnels encadrant l'activité lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves
- En lieu du masque, l'usage d'une visière est possible, sous condition du respect de la distance de l'intervenant
- Distance de 1m (soit 4m² par personne)
- Pratiques vocales collectives et d'instrument à vent déconseillées
- Insérer ces dispositions spécifiques dans les conventions encadrant l'activité (comme dans les contrats avec les artistes, clarifiant les responsabilités de chaque partie, que l'activité se tienne dans les murs d'un établissement artistique et culturel ou hors-les-murs

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

2 / Le plan de relance pour la Culture

Eléments généraux

- Il est chiffré à 2 milliards (sur les 100 du plan de relance), auxquels il faut ajouter des mesures spécifiques (cf plus bas)
- Cette somme n'est pas garantie pour la Culture : en effet, le Premier Ministre a précisé : *« Si la Ministre de la Culture, qui est parfaitement servie dans ce plan, ne l'exécute pas complètement, on lui dira, eh bien on va ré-allouer les crédits... »* (Ce ne sont pas les ministères concernés qui gèrent les 100 milliards, mais directement Bercy)
- Le plan est très largement destiné au secteur privé, et aux grosses institutions
- Mise en place d'un dispositif de compensation des pertes d'exploitation (pour 4 mois jusqu'au 31/12/2020) pour les salles privées, y compris associatives. (critères et modalités non définis) : 100 millions spécifiques, qui s'ajoutent aux 2 milliards du plan de relance + prolongation du droit des intermittents (1 milliard).

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

2 / Le plan de relance pour la Culture

Les principales mesures

220 millions pour le spectacle vivant privé :

- 200 millions pour la musique (confiés au Centre National de la Musique)
- 10 millions pour la montée en puissance du CNM
- 10 millions pour le FUSV (Fonds d'Urgences du Spectacle Vivant)

Ces fonds peuvent concerner des structures associatives telles que les salles de musique, compagnies de théâtre, de danse, etc...)

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

2 / Le plan de relance pour la Culture

Les principales mesures

220 millions pour le spectacle vivant subventionné :

- 120 millions pour les opérateurs publics nationaux
 - 30 millions pour les institutions en régions
 - 30 millions pour les orchestres, ensembles, et festivals (y compris associatifs)
 - 20 millions pour la transition écologique des salles
- +
- 5 millions pour le Fonpeps
 - 13 millions (dont 7 fléchés sur le spectacle vivant) pour le soutien aux artistes-auteurs
 - 30 millions de commande artistique

Des mesures pour « redonner confiance au public » :

- Élaboration conjointe d'une communication avec les professionnels du secteur

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

2 / Le plan de relance pour la Culture

Les principales mesures

Autres champs concernés :

LE PATRIMOINE (614 millions)

- 334 millions pour soutenir la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux (attractivité et rayonnement international)
- 280 millions pour valoriser les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence
dont
 - 80 millions pour un « plan cathédrales »
 - 40 millions pour la restauration des biens privés et des propriétés des communes
 - 40 millions pour la restauration des monuments nationaux
 - 100 millions pour la mise en valeur du Château de Villers-Cotterêts
 - 20 millions pour les autres équipements patrimoniaux (musées, archives; archéologie)

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

2 / Le plan de relance pour la Culture

Les principales mesures

Autres champs concernés :

FILIERES CULTURELLES STRATEGIQUES (428 millions)

- 140 millions pour le Plan filière Presse
- 53 millions pour le Plan filière Livre (outils numériques, extension de l'ouverture, investissements structurants)
- 165 millions pour la filière cinéma et audiovisuel
 - dont
 - 105 millions sur le plan « export et attractivité »
 - 60 millions pour le « réarmement » du CNC
- +
 - 70 millions pour l'audiovisuel public
 - 19 millions soutenir une stratégie d'avenir des industries culturelles et créatives

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

3 / Les incertitudes

Concernant le public

- Aucune certitude que le « tout public » se re-précipite dans les salles (cf l'expérience du cinéma depuis la réouverture des salles le 22 juin)
- Aucun texte sur la possibilité (ou l'encouragement) à maintenir l'organisation de représentations ou projections scolaires, ni sur d'éventuels protocoles spécifiques

Concernant nos partenaires

- Aucune assurance globale que les propriétaires de salles polyvalentes (collectivités) accepteront leur utilisation, ni aucune information sur d'éventuelles restrictions
- Aucune assurance sur les financements locaux (villes et communautés) en cas de réduction du volume d'activité (baisse de jauges par exemple)

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

3 / Les témoignages du réseau

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

4 / La parole aux fédérations

Reprise des activités culturelles – 15 septembre 2020

Entre enjeux et incertitudes

4 / La nécessité d'une enquête-flash